

Appel à candidatures

Résidences de recherche et de création

Conditions d'éligibilité

- Artiste émergent-e
- 35 ans maximum

Les résidences

Le Laboratoire de la Création, ce sont des espaces de production, de réflexion et d'échange consacrés à la création contemporaine, au cœur de Paris, dans deux monuments historiques.

Les jeunes artistes sont invité-e-s en résidence à approfondir leurs recherches dans un environnement d'émulation, d'échange et de réflexion commune.

Les résident-e-s sont accueilli-e-s dans des espaces de travail partagés et bénéficient d'un dispositif critique qui fait naître le dialogue entre les artistes en résidences ainsi qu'avec des professionnels reconnus.

La résidence est un espace-outil où le processus et la réflexion priment sur le résultat plastique.

Disciplines concernées

- Plasticien-ne-s émergent-e-s quelle que soit la pratique ;
- Art numérique et production digitale ;
- Son ;
- Cinéma, documentaire de création, art vidéo ;
- Critiques d'art et commissaires d'exposition ;
- Chercheur-e-s en esthétique, philosophie de l'art, histoire de l'art ;
- 3e cycle d'autres disciplines dont le sujet de thèse est axé sur l'art ou les artistes, que ce soit en sciences humaines et sociales, économie, droit, science politique, sémiologie, médecine, etc. ,
- Les résidences ne s'adressent pas aux graphistes, architectes, designers, artisans d'art, ou créateurs réalisant des objets décoratifs ou à vocation d'usage.

Durées

- 3 mois ;
- 6 mois ;
- 12 mois.

Avec possibilité de reconduction.

Appel à candidatures

Résidences de recherche et de création

Programme

- Les résident-e-s sont invité-e-s à produire sur place leurs recherches personnelles et leurs pièces ;
- Tous les quinze jours ont lieu les Discussions, un temps d'échange et de réflexion collective autour du travail de chaque résident ;
- Une fois par mois est organisé, avec des professionnels du monde de l'art, un temps de rencontre et d'accompagnement individualisé.

Les espaces

- Les ateliers, au nombre de 12, sont des espaces partagés de petite taille (12 à 25m²), favorisant l'émulation et l'échange. Ils sont inadaptés aux travaux de grande taille et aux travaux de soudure.
- Accessibilité : un atelier aux normes PMR est disponible. Ssignalez votre intérêt dans votre candidature.

Contrepartie

Une contribution aux charges de fonctionnement de 170€ par mois est demandée.

Conditions d'éligibilité

- Artiste émergent-e ;
- 35 ans maximum ;
- Durant la période de résidence, ne pas être engagé-e dans une activité professionnelle à plein temps.

Critères de sélection

- Une attention particulière sera portée sur la qualité et les perspectives du projet ;
- Les candidat-e-s doit être investi-e-s pleinement dans un objectif de professionnalisation ;
- Les résidences sont mixtes, les candidatures d'artistes femmes seront cependant favorisées.

Candidatures

Le dossier de candidature doit être envoyé uniquement par mail à contact@aboratoiredelacreation.org

Les dossiers envoyés par voie postale ne seront ni étudiés ni retournés.

Les candidatures doivent comprendre :

- Une courte biographie (maximum 10 lignes) ;
- Une description de votre pratique (maximum 10 lignes) ;
- Un lien vers votre travail (site, Instagram, ou PDF). Les fichiers audios et vidéos seront inclus dans le fichier pdf et consultables via des liens interactifs en ligne ;
- Un curriculum vitae.

En raison du grand nombre de dossiers de candidature reçus chaque année, il nous est malheureusement impossible d'apporter une réponse à chacun.e en cas de refus, ni des précisions sur le refus de sa candidature.